



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement du 21/11/2024

Membres présents : voir feuille d'émarginement

Membres invités : voir feuille d'émarginement

Membres excusés : voir feuille d'émarginement

Le secrétariat est assuré par Mme Exbrayat représentante de l'administration et le secrétariat adjoint par Mme Mirailles, représentante de l'APE.

Le quorum étant atteint avec 18 membres avec voix délibératives, la séance est ouverte à 17h15.

La proviseure remercie les membres élus et invités d'être présents ou en distanciel à ce premier conseil d'établissement.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 17 juin 2024 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 21 novembre 2024.

La proviseure soumet à l'approbation le procès-verbal du 17 juin 2024.

Vote : pour à l'unanimité

La proviseure soumet à l'approbation l'ordre du jour de ce conseil d'établissement avec les questions diverses des représentants des enseignants (3 au secondaire et 3 au primaire de La Haye), des représentants des parents d'élèves (3) et des représentants des élèves (3), représentants administratifs (0). Les questions diverses seront traitées dans les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 17 juin 2024 et approbation de l'ordre du jour du conseil d'établissement du 21 novembre 2024
2. Installation des instances
3. Compte rendu des conseils d'école et du conseil pédagogique
4. Carte des emplois des résidents rentrée 2025
5. Voyages : sorties scolaires avec nuitées
6. BR 2 budget 2023 et budget initial 2024
7. Questions diverses

Vote : pour à l'unanimité

2. Installation des instances

La circulaire n° 0732 de l'AEFE du 21/06/22 relative à l'organisation et au fonctionnement des instances dans les établissements français à l'étranger (EFE) présente les différentes instances.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Les instances citées sont nombreuses parmi lesquels le conseil d'établissement ; le conseil d'école ; le conseil du second degré ; le conseil de la vie collégienne et le conseil de la vie lycéenne ; le conseil de discipline ; la commission hygiène et sécurité de la communauté scolaire ; la commission relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail des personnels ; la cellule de formation continue ; le conseil pédagogique, le conseil des maîtres, le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement CESCE. Elles se réuniront selon une périodicité indiquée dans la circulaire.

Les instances constituées des différents collèges : administration, personnels, parents d'élèves et élèves sont installées après la désignation par les membres élus.

Le tableau de la composition des instances a été complété en amont.

La proviseure remercie les personnels, parents et élèves qui vont siéger à ces instances.

Un membre invité demande si le procès-verbal soumis au vote peut être envoyé avant le conseil d'établissement.

La proviseure répond que seuls les membres de droit reçoivent ces documents en amont. Elle précise que les procès-verbaux seront disponibles sur le site du lycée après validation.

3. Compte rendu des conseils d'école et du conseil pédagogique : Les points essentiels de ces instances sont présentés.

Le conseil pédagogique du 12 septembre 2024 a permis de faire un bilan de rentrée avec un constat des effectifs de 484 élèves contre 522 à la rentrée 2023. Une baisse des effectifs confirmée par une montée de cohortes moins importante et moins d'arrivants extérieurs au niveau du secondaire. La suppression d'une classe à la rentrée 2025 est d'ores et déjà annoncée mais elle reste à confirmer dans les mois prochains.

Le plan de formation permet aux personnels de s'inscrire à des formations en présentiel, distanciel ou hybride et la tenue de la cellule de formation a permis de valider les demandes de stage qui sont ensuite étudiées par l'IRF (Institut régional de formation).

Le calendrier pédagogique de l'année retrace les temps forts de la vie pédagogique avec trois rencontres institutionnelles avec les parents : une réunion d'information sur les attendus par niveau au mois de septembre (distanciel) ; une réunion de rencontres individuelles avec les équipes pédagogiques au mois de novembre et une remise de bulletins semestriels en février selon les besoins exprimés lors du conseil de classe (en présentiel ou distanciel). Les parents peuvent solliciter par ailleurs des entretiens individuels tout au long de l'année. Les équipes pédagogiques ont été consultées sur ce point et n'ont pas formulé de changement d'organisation de ces rencontres.

Le plan local d'évaluation du cycle terminal validé le 8 novembre 2021 au conseil pédagogique et lors du conseil d'établissement du 18 11 2021 a donné lieu à un échange en équipe disciplinaire et aucune modification n'a été apportée.

Les temps forts de l'orientation ont été rappelés :

- Stage 3^{ème} du 3 au 7 février 2025 et stage 2^{nde} du 16 au 27 juin 2025
- Novembre et décembre 2024 : conférence pour les entretiens par l'APE
- Fin novembre/début Décembre : présentation des poursuites d'études aux Pays-Bas par Campus France.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

- Du 9 au 13 décembre 2024 : 5^{ème} édition du Salon virtuel des études supérieures de l'AEFE pour les secondes, premières et terminales.
- Du 14 au 16 janvier 2025 : Mission de la conseillère d'orientation de Lille. Présentation aux premières sur le choix définitif des spécialités et présentation de Parcoursup aux terminales Entretiens individuels selon les besoins avec ce professionnel de l'orientation.

D'autres informations sont communiquées en temps voulu au fil de l'eau.

Le calendrier des examens n'est pas encore connu.

La proviseure explique que le calendrier des examens en France diffère de celui de la zone et qu'un temps de coordination avec l'Académie de Lille est prévu pour harmoniser ces calendriers.

Un membre du conseil demande quand le choix des spécialités sera proposé aux élèves de seconde. La proviseure précise que ce choix sera finalisé autour de mars-avril, comme l'année précédente. Les élèves devront se positionner sur quatre spécialités avant de réduire leur choix à trois. Ce calendrier vise à donner suffisamment de temps aux élèves pour réfléchir mûrement à leurs décisions, tout en permettant à l'établissement de préparer les moyens humains et pédagogiques nécessaires pour la rentrée.

Un parent demande si les stages de seconde sont maintenus et comment les élèves peuvent obtenir les conventions. La proviseure confirme que les stages de deux semaines sont maintenus au mois de juin. Un professeur ajoute que les conventions, disponibles en français, néerlandais et anglais, n'ont pas nécessairement été distribuées automatiquement. Elles sont remises aux élèves sur demande, une fois leur stage trouvé.

La proviseure reconnaît que la période de juin rend difficile la recherche de stages pour les élèves. Cependant, elle espère que cette deuxième année de mise en œuvre sera plus fluide grâce à l'expérience acquise. Elle souligne que ce dispositif constitue un atout pour les élèves, notamment dans le cadre de leur projet d'orientation. Elle mentionne qu'un temps d'échange et de valorisation des expériences de stage est organisé en début de première, afin que les élèves puissent tirer le meilleur parti de cette opportunité.

Le conseil d'école d'Amsterdam du 5 novembre 2024 : La directrice de l'école d'Amsterdam fait un compte rendu de ce conseil d'école.

Les effectifs et la structure : une rentrée à 189 élèves pour une structure à huit classes avec 2 double-niveaux de PS/MS.

La répartition des langues vivantes : 37% NL et 63% ANG

Section internationale : 2 groupes : 11 élèves de CE2 et 21 élèves de CM1/CM2, les séances ont respectivement lieu le mercredi entre 12h et 14h et le mardi entre 15h30 et 17h30.

Les évaluations et le suivi des élèves : Les modalités d'évaluation (périodicité et outils) et les résultats des évaluations nationales pour les classes de CP aux CM2 sont présentés. De très bons résultats dans l'ensemble. Un rappel est fait sur les différents dispositifs d'aides individualisées.

Les activités périscolaires : 16 activités sont proposées soit 22 ateliers répartis sur la semaine et 250 inscriptions. Une discussion a été menée sur la mise en place d'une commission d'inscription pour la rentrée 2025.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Présentation des différentes actions du projet d'établissement en lien avec les parcours de l'élève, les actions culturelles, citoyennes, sportives, liées aux sciences ou au développement durable ainsi que les sorties avec nuitées.

Le conseil d'école de la Haye du 7 novembre 2024 : La directrice de l'école de la Haye fait un compte rendu de ce conseil d'école.

Aspects pédagogiques : Bilan de rentrée stable avec 402 élèves ; stabilité des effectifs, organisation des classes et des effectifs. Suivi des élèves avec évaluations diagnostiques pour cibler les difficultés et adapter les enseignements. Présentation de projets annuels (sorties éducatives, activités culturelles et artistiques, et programme d'actions de lutte contre le harcèlement), maintien des budgets.

Aspects matériels et financiers : Travaux de sécurisation et équipements améliorés (portail pour une nouvelle entrée de la garderie, système d'alarme distanciel et visiophones ajoutés pour la garderie/raccordement avec l'école, renouvellement des postes informatiques).

Entretien des infrastructures et planification d'exercices d'évacuation.

4. Carte des emplois des résidents rentrée 2025 :

Dans le cadre de la préparation de rentrée, l'Agence étudie les postes d'expatriés et de résidents en termes de création, fermeture ou transformation. Le conseil d'établissement émet un avis pour vote concernant la ou les propositions.

Pour la rentrée scolaire prochaine, un poste vacant EPS (départ à la retraite, poste n° 201) et deux postes vacants de professeurs des écoles (départ à la retraite, poste n° 13224 et retour en France poste n°11070) et un poste susceptible d'être vacant en SVT.

Au regard du contexte budgétaire contraint de l'Etat, l'Agence a vu son budget réduit de 14 millions d'euros soit 3% de baisse. Elle doit donc réduire le nombre de postes de détachés dans les établissements scolaires. C'est la raison pour laquelle il est demandé au lycée van Gogh comme à d'autres établissements de la zone (Bruxelles et Londres) de fermer certains postes liés à des départs.

Pour notre lycée, la demande de fermeture concerne le poste d'EPS et un poste de professeur des écoles. La fermeture d'une classe de cinquième déjà annoncée et probablement celle d'une classe de primaire nous permettraient de neutraliser pour l'établissement les conséquences financières de la suppression de ces deux postes.

La proviseure informe que, compte tenu des effectifs actuels en sixième, la fermeture d'une classe de cinquième est inévitable pour la rentrée 2025.

Un représentant des professeurs demande si cette fermeture entraînera des suppressions de postes en EPS. La proviseure confirme que le poste en détachement sera transformé en contrat local, ce qui permettra de répondre aux besoins horaires tout en respectant les contraintes budgétaires.

Un représentant des personnels souligne que deux postes de détachés seront supprimés sur un total de 35, ce qui représente un effort supérieur aux 3 % demandés par l'AEFE. Il estime que l'AEFE impose un effort plus important au Lycée Français Van Gogh par rapport à la moyenne des autres établissements.



Le bilan des voyages 2023/2024 est d'abord présenté.

Programmation					BILAN				
Projet Destinations	Dates	Classes concernées	Nombre d'élèves participants	Montant plafond de la participation	Appelé	Appelé par élève participant	Dépenses constatées (hors subv ^o éventuelles)	Différence	A rembourser par élève participant
Londres UK	12 octobre au 15 octobre 2023	Terminale BFI	7	750 €	5 250 €	750 €	5 227 €	22,81 €	3,26 €
ERASMUS Luxembourg	du 13 au 14 décembre 2023	écodélégués	33		- €	- €	- €	- €	- €
Gedinne Belgique	du 29 janvier au 01 février 2024	CM1 de La Haye	61	260 €	15 860 €	260 €	14 226 €	1 634,00 €	26,79 €
Bruxelles Belgique	du 09 au 10 janvier 2024	Option Théâtre	15	350 €	3 000 €	200 €	2 967 €	33,26 €	2,22 €
Londres UK	du 07 au 10 février 2024	1ères BFI	11	750 €	5 940 €	540 €	5 850 €	90,22 €	8,20 €
Paris France	du 14 au 16 février 2024	Terminales spécialité HLP	7	380 €	2 450 €	350 €	2 449 €	0,94 €	0,13 €
Ypres Belgique	du 04 au 05 avril 2024	3èmes OIB	18	300 €	4 500 €	250 €	4 500 €	- €	- €
Lorentzen France	du 08 au 12 avril 2024	CM1/CM2 d'Amsterdam	32	450 €	12 800 €	400 €	12 589 €	211,00 €	6,59 €
Calcul Mental Bruxelles	du 13 au 15 mai 2024	1 élève par niveau collège	4	200 €	340 €	85 €	326 €	14,00 €	3,50 €
Archeon Pays-Bas	27 au 28 mai 2024	CE2 de La Haye	52	200 €	8 320 €	160 €	8 009 €	310,66 €	5,97 €
Olhain France	28 au 31 mai 2024	CM2 de La Haye	49	350 €	17 150 €	350 €	16 690 €	459,82 €	9,38 €
Archeon Pays-Bas	du 30 au 31 mai 2024	CE1/CE2 d'Amsterdam	45	175 €	7 290 €	162 €	7 149 €	141,06 €	3,13 €
JII Athènes Grèce	du 27 mai au 02 juin 2024	2des	6	650 €	3 900 €	650 €	3 900 €	- €	- €
ERASMUS Bruxelles	du 22 au 24 mai 2024	écodélégués	33		- €	- €	- €	- €	- €
			373		86 800 €				

En 2023/2024, hors voyages organisés dans le cadre de l'AS (Open d'escalade en janvier et Course d'orientation à Lille en avril), ce sont 14 voyages qui ont eu lieu.

Il en restait deux pour lesquels le bilan n'était pas définitivement arrêté lors du CE du 17 juin dernier : il s'agit des voyages de Lorentzen des CM d'Amsterdam et Olhain des CM2 de La Haye.

Les soldes respectifs pour ces deux voyages de 6,59 € et 9,38€ par participant à reverser.

Pour mémoire, en dessous de 8€ les familles ont 3 mois pour se prononcer pour un reversement ou une contribution à la caisse de solidarité et au-delà de 8€ les reversements sont automatiques.

L'établissement saisit l'occasion pour remercier les familles qui font le choix de contribuer à la caisse de solidarité ainsi que les équipes qui s'investissent dans tous ces projets au bénéfice des élèves.

La programmation des voyages 2024/2025 est ensuite présentée.

Pour l'année en cours, 13 projets de voyages sont présentés pour approbation au CE impliquant 449 participants.

A l'avenir il est souhaitable que les projets de voyages scolaires soient désormais présentés plus en amont soit au conseil d'établissement de juin.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

En effet, pour une meilleure coordination du calendrier pédagogique, pour réduire au maximum les coûts en réservant le plus tôt possible, la plupart des établissements tentent d'arrêter la programmation des voyages au dernier CE de l'année scolaire.

Afin de mettre en place cette organisation, les équipes pédagogiques sont invitées à se préparer à ce changement.

Le 1^{er} projet avait déjà été présenté au conseil d'établissement de juin et a eu lieu comme prévu. Il s'agit du voyage d'intégration des 2des.

Je vous laisse prendre connaissance des éléments du tableau classés par ordre chronologique.

On peut se réjouir d'y voir la présence des voyages périodiques des classes de CE2 à CM2 des sites de La Haye et Amsterdam.

Trois déplacements sont prévus dans le cadre d'évènements sportifs de la zone : Eindhoven concernant une sélection de 2des/1ères, Bruxelles pour des 4èmes/3èmes et Arlon également en Belgique pour des 6èmes/5èmes.

Sur ces 3 évènements, deux sont portés par notre établissement (le 3^{ème} est une sortie prévue sur la journée dans le cadre de l'AS et ne figure donc pas dans le tableau des voyages) : il s'agit d'Eindhoven et Arlon. Il est donc demandé au CE de valider également le principe de la collecte des recettes des établissements participants autres que le nôtre. Hors subvention de l'IRF, pour Eindhoven la participation nécessaire à l'équilibre du budget a été estimée et fixée à 2880€ pour les 6 délégations, délégations composées chacune de 18 membres (soit 160€ par personne hors déplacements). Pour Arlon, la participation des 5 délégations de 12 membres chacune a été fixée à 1800€ (soit 150€ par personne toujours hors déplacements).



Programmation

Présentation CE	Projet Destinations	Dates	Budget prévisionnel	Classes concernées	Nombre d'élèves participants	Montant plafond de la participation
17/06/2024	Manhay - Ardennes (Belgique)	23 au 26 septembre 2024	30 015 €	2des	69	450 €
21/11/2024	Londres (UK)	22 au 25 janvier 2025	8 400 €	1ères BFI	13	750 €
	Paris (France)	10 au 12 mars 2025	9 360 €	Terminales spé HLP & HGGSP	28	350 €
	Gedinne (Belgique)	31 mars au 3 avril 2025	16 200 €	CM1 LH	54	350 €
	Eindhoven (Pays-Bas)	2 au 4 avril 2025	4 644 €	8G+8F de 2de/1ère	16	260 €
	Maths en jeans (Luxembourg)	13 au 15 mai 2025	12 810 €	Elèves de l'atelier	17	600 €
	Congrès des maths (Luxembourg)	13 au 15 mai 2025	1 105 €	Collège	5	300 €
	Terschelling (Pays-Bas)	12 au 16 mai 2025	18 180 €	CM1 & CM2 Amsterdam	40	500 €
	De Haan (Belgique)	20 au 23 mai 2025	16 424 €	CE1 & CE2 Amsterdam	47	400 €
	Genève (Suisse)	25 au 28 mai	17 000 €	3ème B	23	780 €
	Archeon (Pays-Bas)	2 et 3 juin 2025	9 610 €	CE2 LH	62	160 €
	Olhain (France)	16 au 19 juin 2025	24 600 €	CM2 LH	65	400 €
Arlon (Belgique)	16 au 20 juin 2025	4 080 €	5G+5F de 6ème/5ème	10	400 €	
			172 428 €		449	

Un représentant des élèves demande comment sera faite la sélection pour le voyage à Arlon en Belgique. La proviseure indique que dix élèves (cinq filles et cinq garçons) seront retenus, selon des critères définis par les professeurs. Cette décision est à leur appréciation.

Un parent demande pourquoi une seule classe participera au voyage en Suisse. La proviseure explique que cette limitation est due à une capacité d'accueil restreinte du site à Genève. Les voyages peuvent concerner un niveau, comme une classe ou un groupe d'élèves.

Un professeur attire l'attention sur le risque de chevauchement entre le voyage à Genève et les épreuves expérimentales de terminale prévues après le 25 mai car cela pourrait avoir une incidence sur la disponibilité des professeurs engagés sur le projet par ailleurs membre de jury pour les épreuves du baccalauréat. La proviseure en prend note et assure qu'une vigilance particulière sera portée à ce point et que des ajustements seront envisagés si nécessaire.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Un parent questionne sur les deux projets portés par le Lycée impliquant des élèves d'autres établissements de la zone. Il souhaite savoir si le Lycée porte la charge financière ou seulement la gestion administrative et organisationnelle de ces deux projets.

Le secrétaire général explique qu'il s'agit d'événements portés par d'autres établissements, avec une participation des familles et un soutien financier partiel de l'IRF. La proviseure mentionne les Jeux Internationaux de la Jeunesse comme un exemple d'initiative cofinancée par l'IRF et les établissements via la contribution des familles des élèves concernés.

Vote pour avis : pour à l'unanimité

6. Budget rectificatif 2024 et budget initial 2025

a. BR2

Le secrétaire général rappelle le cadre et l'instruction du 02/09/2024 de la Directrice générale de l'AEFE aux EGD :

- Le budget rectificatif doit présenter un caractère strictement nécessaire
- Une remontée impérative du projet de budget rectificatif au 27/09/2024
- Veiller à ce que les enveloppes budgétaires se rapprochent au plus près de l'exécution : « L'objectif est de corrélérer les besoins réels aux crédits ouverts en AE et CP pour aboutir à un taux d'exécution proche de 100% à l'issue de l'année budgétaire »

Le projet de budget rectificatif n°2 respecte bien les instructions puisqu'il vise en premier lieu à corriger la répartition de nos enveloppes de crédits entre fonctionnement et investissement. Il nous permet d'autre part d'actualiser le niveau de trésorerie qui sert de point de départ à notre projection sur 2025.

La liste des ajustements budgétaires concerne :

Fonctionnement :

+700k€ en AE (inscription de 4 années supplémentaires du bail d'Amsterdam reconduit automatiquement en septembre 2024 pour 5 ans)

-30k€ en AE & CP (pour éviter une impasse sur l'investissement suite à des dépenses plus importantes consécutives au transfert de fonds de sécurité de 67k€ du siège de l'Agence)

Investissement : +30k€ en AE & CP

Recettes : Pas de modification

Il en résulte un solde budgétaire toujours inchangé par rapport au BI.

Les tableaux des autorisations budgétaires et de l'équilibre financier sont présentés.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
	AE			CP			Voté	Variation	Nouveau	
	Voté	Variation	Nouveau	Voté	Variation	Nouveau				
Personnel	5 408 646	0	5 408 646	5 408 646	0	5 408 646	10 003 070	0	10 003 070	Ressources propres
Fonctionnement	2 403 225	670 000	3 073 225	2 403 225	-30 000	2 373 225				
Investissement	300 000	30 000	330 000	300 000	30 000	330 000				
TOTAL	8 111 871	700 000	8 811 871	8 111 871	0	8 111 871	10 003 070	0	10 003 070	TOTAL
Solde budgétaire excédentaire				1 891 199	0	1 891 199				Solde budgétaire déficitaire

L'actualisation des flux internes permet le passage du tableau des autorisations budgétaires à celui de l'équilibre financier.

FLUX FINANCIERS INTERNES SORTANTS			FLUX FINANCIERS INTERNES ENTRANTS		
	Précédent	Actualisation	Précédent	Actualisation	
44174 - AEFÉ Bourses scolaires	138 000 €	138 000 €	138 000 €	138 000 €	44174 - AEFÉ Bourses scolaires
541100 - PRR	1 681 012 €	1 681 012 €			541100 - PRR
541101 - PFC	540 119 €	535 372 €			541101 - PFC
541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)	97 238 €	111 103 €			541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)
541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE)	2 155 €	2 155 €			541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (IJE)
541205 - AUTRES FINANCEMENTS EGD			667 000 €	667 000 €	541205 - AUTRES FINANCEMENTS EGD
541300 - IRF PARTICIPATIONS EGD	67 600 €	67 120 €			541300 - IRF PARTICIPATIONS EGD
541301 - AUTRES FLUX INTER-EGD	0 €	4 000 €			541301 - AUTRES FLUX INTER-EGD
TOTAL EN DECAISSEMENT	2 526 124 €	2 538 762 €	805 000 €	805 000 €	TOTAL EN ENCAISSEMENT

Le différentiel de 12 638€ se répartit comme suit :

-4747€ de PFC

+13685€ d'HS (baisse des HS mais +19 712€ de rattrapage de prime informatique de 2021 à 2023)

-480€ de participation IRF (participation de 700€ à la ligue ramenée à 100€, dématérialisation du DNB de 1900 à 2020 soit +120€)

+4000€ de frais de participation à l'Agence comptable secondaire



Equilibre financier

BESOINS			
	Précédent	Variation	Nouveau
Solde budgétaire déficitaire			
Décaissements non budgétaires	2 526 124	12 638	2 538 762
Sous-total des opérations	2 526 124	12 638	2 538 762
Abondement de la trésorerie	170 075	-12 638	157 437
TOTAL DES BESOINS	2 696 199	0	2 696 199

FINANCEMENTS			
Précédent	Variation	Nouveau	
1 891 199	0	1 891 199	Solde budgétaire excédentaire
805 000	0	805 000	Encaissements non budgétaires
2 696 199	0	2 696 199	Sous-total des opérations
			Prélèvement de la trésorerie
2 696 199	0	2 696 199	TOTAL DES FINANCEMENTS

Les 157 437€ d'abondement de la trésorerie conduisent à un niveau de trésorerie anticipé à fin 2024 de 2 714 992€. Ce niveau de trésorerie anticipé est celui repris pour le budget initial 2025.

Un représentant des parents souligne le fait qu'il est difficile de se prononcer par le vote sans avoir reçu les tableaux présentés en séance. Un parent propose qu'un tableau récapitulatif des chiffres clés soit transmis en amont pour faciliter la compréhension des votes.

Le secrétaire général précise que les chiffres présentés en conseil sont identiques à ceux présents dans les tableaux envoyés aux membres élus et qu'aucune modification n'a été apportée.

Un représentant des parents interroge sur l'évolution des grilles salariales. Le secrétaire général confirme qu'il n'y aura pas d'augmentation cette année. Un représentant enseignant souligne le fait que cela entraîne une perte de pouvoir d'achat pour les personnels locaux de 3,2 % en raison de l'inflation.

Vote du budget rectificatif n°2 pour avis : pour à l'unanimité

b. **BI 2025**

Le secrétaire général rappelle que l'instruction du 20/03/2025 de la Directrice Générale de l'AEFE aux EGD cadre la procédure du budget initial 2025

Une remontée impérative du projet de budget initial au 15/05/2024 plus précoce encore d'un mois que l'année précédente qui s'inscrit dans le calendrier du PLF et des sollicitations des tutelles. Une seconde phase d'ajustement en septembre est prévue.

Comme le BR2, le BI du LFFVVG sera présenté au Conseil d'administration de l'Agence prévu le 28/11/2024.

Pour mémoire, le budget est un acte de prévision et d'autorisation qui doit être élaboré en respectant le principe de sincérité.

Les objectifs de l'établissement restent inchangés à savoir :

- Améliorer les conditions d'enseignement
- Optimiser l'exploitation des espaces
- Stabiliser les effectifs

dans un contexte local concurrentiel où les effectifs des écoles internationales continuent de baisser.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Les variables retenues sont :

En recettes :

- 1079 élèves à la rentrée 2025/2026, 193 élèves sur Amsterdam (dont 77 en maternelle) et 886 sur La Haye (400 élèves en primaire, dont 135 en maternelle / 486 au secondaire dont 262 au collège).
- Une augmentation des frais de scolarité de 2%

En dépenses :

- Inflation +3,2%
- Stabilité du plafond d'emploi des personnels recrutés localement évalué à 65 Equivalents Temps Plein (ETP)
- Grille des salaires des personnels recrutés localement inchangée au 1er janvier 2025.

Les flux de trésorerie LVVG/ AEFÉ et autres EGD anticipés sont présentés :

FLUX FINANCIERS INTERNES SORTANTS		FLUX FINANCIERS INTERNES ENTRANTS	
	Montant	Montant	
44174 - AEFÉ Bourses scolaires	138 000,00	138 000,00	44174 - AEFÉ Bourses scolaires
541100 - PRR	1 687 402,46		541100 - PRR
541101 - PFC	535 372,00		541101 - PFC
541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)	94 964,00		541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)
541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (JE)	2 155,01		541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (JE)
541300 - IRF PARTICIPATIONS EGD	58 180,00		541300 - IRF PARTICIPATIONS EGD
541301 - AUTRES FLUX INTER-EGD	4 000,00		541301 - AUTRES FLUX INTER-EGD
SOUS TOTAL FLUX INTERNES EN DECAISSEMENT (E1)	2 520 073,47	138 000,00	SOUS TOTAL FLUX INTERNE EN ENCAISSEMENT (E2)

L'évolution de l'aide nette 2019-2023 de l'Agence est également présentée (2308€ par élève).

	2019	2020	2021	2022	2023
Masse salariale expatriés ventilée	709 543 €	744 674 €	749 221 €	785 227 €	855 399 €
Masse salariale résidents	3 630 831 €	3 554 174 €	3 585 437 €	3 614 931 €	3 648 888 €
PRR + accessoires de rémunération	-1 760 403 €	-1 727 095 €	-1 723 598 €	-1 716 540 €	-1 776 030 €
PFC	-643 116 €	-538 220 €	-534 620 €	-525 656 €	-521 390 €
Aide à la scolarité	105 606 €	110 475 €	111 704 €	161 942 €	172 983 €
Coûts des services centraux	125 831 €	118 019 €	123 192 €	134 223 €	170 007 €
Coût AEFÉ (Expatriés + résidents - participation - PFC)	2 168 293 €	2 262 028 €	2 311 337 €	2 454 127 €	2 549 857 €
Elèves	1 197	1 219	1 175	1 114	1 107
Coût par élève	1 812 €	1 856 €	1 968 €	2 202 €	2 303 €
Autres subventions	7 710 €	54 855 €	2 850 €	34 515 €	5 686 €
Coût total AEFÉ	2 176 003 €	2 316 883 €	2 314 187 €	2 488 642 €	2 555 543 €
Coût total par élève	1 818 €	1 901 €	1 970 €	2 233 €	2 308 €
Coût moyen par élève Europe	2 253 €	2 239 €	2 312 €	2 600 €	2 835 €
Coût moyen par élève Monde	2 170 €	2 181 €	2 226 €	2 385 €	2 405 €

Le coût pour l'AEFE comprend la prise en charge de la pension civile

Taux de pension civile appliqué sur les rémunérations des fonctionnaires détachés : 74,28%



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Le tableau des Autorisations budgétaires est projeté :

DEPENSES			RECETTES	
	AE	CP	Montant	
Fonctionnement	2 241 000,00	2 416 000,00		Autres financements de l'Etat
Investissement	900 000,00	900 000,00		Autres financements publics
Personnel	5 500 000,00	5 500 000,00	9 985 500,00	Recettes propres
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	8 641 000,00	8 816 000,00	9 985 500,00	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)			1 169 500,00	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

FLUX FINANCIERS INTERNES SORTANTS		FLUX FINANCIERS INTERNES ENTRANTS	
	Montant	Montant	
44174 - AEFÉ Bourses scolaires	138 000,00	138 000,00	44174 - AEFÉ Bourses scolaires
541100 - PRR	1 687 402,46		541100 - PRR
541101 - PFC	535 372,00		541101 - PFC
541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)	94 964,00		541102 - INDEMNITES ACCESSOIRES (HS/HSA/ISAE)
541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (JE)	2 155,01		541103 - INDEMNITES DE JURY D'EXAMEN (JE)
541300 - IRF PARTICIPATIONS EGD	58 180,00		541300 - IRF PARTICIPATIONS EGD
541301 - AUTRES FLUX INTER-EGD	4 000,00		541301 - AUTRES FLUX INTER-EGD
SOUS TOTAL FLUX INTERNES EN DECAISSEMENT (E1)	2 520 073,47	138 000,00	SOUS TOTAL FLUX INTERNE EN ENCAISSEMENT (E2)
TOTAL GENERAL (D1 + E1)	11 336 073,47	10 123 500,00	TOTAL GENERAL (D2 + E2)
EXCEDENT DE GESTION		1 212 573,47	DEFICIT DE GESTION

Ressources propres : : 9 985 500€ (-0,2% / BR2 2024)

Recette nette droits de scolarité : 9 770 500€ (Pour information : Exonérations et abattements 297K€) dont :

- Section internationale américaine : 140 000€
- Section euro lycée : 32 000€
- Autres frais liés à la scolarité : 160 000€ (DPI 99,4K€, manuels 46k€, frais d'examen 14,6k€)

Activités périscolaires et conventions de mise à disposition temporaires pour 40 000€ (Club Samedis Malins, garderie 2Wombats...).

Un don à hauteur de 25 000€ anticipé de la part de la Fondation pour soutenir des projets pédagogiques.

La prévision intègre également des voyages pour un montant de 150 000€

Dépenses :

Personnel : 5,5M€ en AE & CP (+1,7% / BR2 2024)

Une offre pédagogique diversifiée, une politique des langues ambitieuse, des personnels expérimentés...
Maintien du plafond de 65 ETP, 100 personnels en contrat local, pas d'évolution des grilles de rémunération des personnels de droit local applicable au 1er janvier 2025 (4% en 2024, 2% en 2023, 0% en 2022, 0% en 2021, +2% en 2020, +1% en 2019), des cotisations sociales en augmentation sensible chaque année.

Fonctionnement : 2 416 000€ en AE et CP (+0,5% / BR2 2024)

Charge contractuelle : une soixantaine de contrats

Les contrats les plus onéreux sont les suivants :

Les prestations de nettoyage des locaux de la Haye et Amsterdam,

La location de l'école annexe d'Amsterdam et de ses locaux supplémentaires à Lutmastraat,



Les prestations de surveillance des vigiles sur les 2 sites soit 2 gardes permanents et 1 ou 2 gardes mobiles (à temps partiel) pour sécuriser les accès des écoles maternelle et élémentaire de La Haye au moment des entrées et sorties des élèves.

Les prestations informatiques pour accompagner le développement du réseau

La surveillance des pauses méridiennes à La Haye et Amsterdam

Le ramassage des ordures, taxes et impôts divers

L'assurance vol et incendie

La maintenance des copieurs

Le détail des crédits de fonctionnement et d'investissement répartis par destination est présenté. Le compte de résultat et l'évolution prévisionnelle de la situation patrimoniale en droits constatés également.

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES		Montants	PRODUITS		Montants
Personnel		5 500 000	Subventions de l'Etat		
	<i>dont charges de pensions civiles*</i>		Fiscalité affectée		
Fonctionnement autre que les charges de personnel		2 881 000	Autres subventions		
Intervention (le cas échéant)			Autres produits		9 985 500
TOTAL DES CHARGES (1)		8 381 000	TOTAL DES PRODUITS (2)		9 985 500
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)		1 604 500	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)		9 985 500	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)		9 985 500

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

TOTAL DE LA PARTICIPATION AU RESEAU (5)	2 520 073	TOTAL DES ENCAISSEMENTS EN PROVENANCE DES SERVICES CENTRAUX (6)	138 000
Résultat de gestion : bénéfice (7) = (2+6) - (1+5)	0	Résultat de gestion : perte (8) = (1+5) - (2+6)	777 573
TOTAL EQUILIBRE du résultat de gestion (1+5+7) = (2+6+8)	10 901 073	TOTAL EQUILIBRE du résultat de gestion (1+5+7) = (2+6+8)	10 901 073

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montant
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-777 573
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	465 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-312 573

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS		RESSOURCES	
Insuffisance d'autofinancement	312 573	Capacité d'autofinancement	0
Investissements	900 000	Financement de l'actif par l'État	0
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	0
		Autres ressources	0
Remboursement des dettes financières	0	Augmentation des dettes financières	0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 212 573	TOTAL DES RESSOURCES (6)	0
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	1 212 573

Trésorerie prévue au BR2 au 31/12/2024 : 2 714 992€

Incidence du budget 2025 : - 1 212 573€

Trésorerie anticipée au 31/12/2025 : 1 502 419€



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Le secrétaire général projette un tableau de l'évolution de la trésorerie depuis 2017 et conclut en indiquant que la recherche de l'équilibre marque ce budget 2025. En effet, même si la trésorerie se maintient au même niveau à chaque compte financier, elle se compose de davantage de dettes, résultat du succès de la facturation annuelle, de l'efficacité du recouvrement et de la diligence des familles à honorer leurs engagements. Cet équilibre reste donc un trompe l'œil qui ne permet pas de dégager des marges autorisant des investissements conséquents dans l'immobilier, une politique salariale plus attractive, etc. pour soutenir l'excellence de l'enseignement qui constitue notre atout majeur et notre mission première. Il constitue cependant à ce jour une base satisfaisante considérant les circonstances difficiles que nous avons traversées ces dernières années.

Un représentant des parents demande quels sont les investissements qui seraient souhaitables mais ne pourraient être engagés à l'heure actuelle.

Le secrétaire général explique que l'enveloppe budgétaire destinée aux investissements, hors opération d'Amsterdam, est estimée à 300 000 euros, identique à celle de l'année précédente. Il ajoute que cette somme est suffisante pour financer les opérations courantes mais ne permet pas d'entreprendre des projets majeurs. Il illustre cette contrainte par l'exemple du renouvellement progressif du mobilier en maternelle, réalisé sur trois ans faute de moyens suffisants pour financer tous ces besoins en une seule séquence. Il est indispensable que le Lycée dégage une capacité d'autofinancement qui lui permette d'envisager des dépenses qui ne sont pas actuellement envisageables. Il évoque par exemple une opportunité d'achat d'un terrain situé près du primaire, estimé à 1 million d'euros. Ce terrain, adjacent au garage, représente la seule possibilité d'extension physique pour l'établissement dans le voisinage immédiat.

Un parent demande à revenir sur la page de présentation du budget de début et de confirmer que la mention « Grille des salaires des personnels recrutés localement inchangée au 1^{er} janvier 2025. » équivaut à une non-augmentation des grilles de salaire des enseignants malgré l'augmentation des frais de scolarité de 2% à la rentrée 2025-2026. Ceci a été confirmé par le secrétaire général.

Vote du budget initial 2025 pour avis :

contre : 8 pour : 7 abstentions : 3

Des représentants des professeurs saluent la qualité de la présentation et reconnaissent les efforts de l'établissement pour rechercher un équilibre financier, conscients de la nécessité de cette démarche. Cependant, ils votent contre la proposition de budget en raison de l'absence d'augmentation des salaires des contrats locaux. Des représentants de parents interviennent pour exprimer une préoccupation similaire, souhaitant que la hausse de 2% des frais de scolarité serve à financer des augmentations de salaires des personnels de droit local. Ils votent également contre.

7. Questions diverses

Question des représentants du primaire : Nous voudrions alerter la direction sur le fait de limiter les photocopies engendre énormément de crispation chez les enseignants du primaire. En effet, les enseignant(e)s travaillent énormément, passent du temps à construire des séquences pédagogiques, des outils pour différencier, des groupements de textes littéraires, des supports pour l'apprentissage des langues dans le contexte d'une école française à l'étranger. Imaginez la frustration quand,



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

voulant imprimer leurs supports, ils ont un message d'erreur qui leur indique qu'ils ont dépassé leur quota ! A la rentrée, ce quota a apparemment été réapprovisionné mais pourrions-nous convenir d'un fonctionnement pérenne avec la direction afin que tous puissent travailler sereinement ? On pourrait imaginer par exemple un usage libre au départ, sans limitation, puis éventuellement des statistiques faites au bout de 6 mois pour se fixer des objectifs pour le semestre suivant, en privilégiant l'explication à la sanction.

La pratique de fixer des quotas pour inciter les usagers à une consommation responsable a toujours existé. Nous comprenons qu'elle n'est pas remise en question mais que ce sont ses modalités qui dernièrement ont posé question. En effet, le changement de contrat et de matériel en mai dernier conduit à des ajustements dont on espère qu'ils seront in fine profitables pour tous sur le long terme. Il n'y avait pas de point de repère pour évaluer correctement une consommation légitime et la fixation de quotas adéquats en conséquence. Voilà pourquoi les quotas ont été remis à zéro à la rentrée, les plafonds réapprovisionnés de nouveau en octobre... et qu'il n'est pas question de bloquer le fonctionnement durant la 1^{ère} année.

Question des représentants du primaire : Pourquoi l'administration / collègues fument-ils devant l'école ? N'est-ce pas contradictoire avec l'idée de donner l'exemple et d'empêcher les élèves de reproduire ce comportement ?

L'interdiction de fumer ne concerne que l'intérieur de l'établissement. Lors de leur pause, les personnels sont libres de fumer à l'extérieur. Il n'y a pas de périmètre réglementaire défini. Si les personnels doivent donner l'exemple, ils ne peuvent pas toujours être exemplaires. On peut néanmoins les inviter à s'éloigner du parvis mais cela n'empêchera pas les élèves de voir des personnels, des adultes fumer.

Question des représentants du primaire : L'heure libérée chaque semaine est régulièrement « non libérée » en raison d'absence de collègue. Cette heure n'est ni récupérée, ni payée. Les enseignants de l'élémentaire demandent à l'administration qu'une solution pérenne soit trouvée.

Nécessité de quantifier et d'alerter la direction du primaire quand cela va se produire ou s'est produit pour que ces données servent d'indicateurs nécessaires à la résolution du problème.

Un représentant du personnel du primaire souligne que la direction du primaire a hérité de ce mode de fonctionnement et précise que seule l'administration peut répondre à ces contraintes. Ce point nécessite une analyse approfondie, basée sur des indicateurs précis qui seront remontés. Elle propose de consacrer un temps spécifique à cette étude afin de déterminer comment les heures doivent être prises en compte.

Question des représentants des enseignants secondaire : Les effectifs ont tendance à diminuer. Il y a déjà plusieurs cours avec des effectifs extrêmement réduits. Va-t-on vers des fermetures de classes/groupes ? Les collègues qui risquent de voir leur quotité fortement diminuer sont-ils tenus au courant par la Direction ? Dans quelle mesure les fourchettes des contrats locaux peuvent-elles être modifiées ?

Ce point de la fermeture d'une classe au secondaire a déjà été abordé en fin d'année et en début d'année. Il sera confirmé dans les mois à venir dans le cadre de la préparation de rentrée 2025. Il est prématuré de se positionner sur les effectifs des groupes à ce jour car le recensement des effectifs au regard des demandes formulées par les élèves et les familles s'effectue au cours du second semestre. Les enseignants sont généralement informés fin mai. Les besoins d'heures d'enseignement seront moins importants et cela va donc impacter soit les HSA soit les enseignants ayant un service encadré par une fourchette horaire. En effet, les personnels de droit local CDI ont une fourchette d'heures qui varie selon les années mais qui va forcément encore plus varier à la rentrée 2025. A ce jour, la fourchette ne devrait pas varier mais c'est la quotité dans la fourchette qui peut varier.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Les représentants du personnel soulignent qu'il est difficile pour les enseignants concernés d'être informés tardivement, surtout lorsqu'ils constatent une réduction de leur volume horaire. La proviseure rappelle que chaque discipline a ses spécificités et enjeux. Elle dit comprendre le désagrément et le stress des enseignants face à cette situation et s'engage à fournir des réponses dès que possible. Elle explique que le jeu des départs et recrutement ainsi que l'autorégulation permet parfois d'atténuer les mesures.

Question des représentants des enseignants secondaire : Les élèves ne sont pas censés sortir de classe pendant les cours, pour des raisons de sécurité notamment (alerte incendie/intrusion, dégradation des locaux). Or, en parallèle, de plus en plus de PAP sont signés avec une autorisation de sortie de classe pour certains élèves (sujets aux crises de panique, troubles de l'attention, etc.). Cela soulève plusieurs problèmes et questions :

- la responsabilité de l'enseignant se trouve engagée ;
- le traitement est inéquitable entre les élèves (on laisse sortir X mais pas Y et on ne peut pas expliquer à Y que X en a le droit car il bénéficie d'un PAP) ;
- si l'élève sort accompagné, ce camarade perd aussi du temps de cours et se trouve de fait informé du trouble de l'élève qui a le droit de sortir.

La situation est donc paradoxale.

Dès lors qu'un élève a une autorisation de sortir de la classe dans le cadre des dispositifs existants et formalisés, il n'y a pas de problème à l'appliquer et c'est même une nécessité.

La proviseure explique que le suivi des élèves à besoins particuliers est plus complexe qu'auparavant, en raison du nombre croissant de Projets d'Accueil Personnalisé (PAP).

Les professeurs du secondaire s'interrogent quant à leur responsabilité en cas d'incident concernant un élève autorisé, via un PAP, à sortir seul. Ils demandent s'il est possible d'ajouter une mention précisant « autorisé à sortir seul ou non » dans le PAP, après discussion avec les familles, compte tenu de la fragilité de ces élèves et la difficulté d'appréciation qu'ils ne peuvent porter seuls.

La proviseure répond qu'il n'existe pas de réponse type à cette question. Elle indique que cela relève selon le profil des élèves de l'appréciation des enseignants, de la vigilance de tous et qu'il s'agit d'une situation à la fois sensible et délicate. Bien qu'elle comprenne que cette responsabilité puisse générer du stress, la réponse à apporter dépend du profil de l'élève et de l'appréciation immédiate de l'enseignant. Il n'existe pas de cadre légal unique applicable à toutes les situations de sortie de classe pour les élèves bénéficiant d'un PAP. Toutefois, les modalités de sortie peuvent être précisées et adaptées dans le cadre du régime dérogatoire, en concertation avec les familles.

Question des représentants des enseignants secondaire : Nous avons été destinataires d'un mail pour acheter un sweat-shirt à l'effigie du lycée. Y a-t-il des bénéfices à cette vente ? Si oui, à quoi servent-ils ? Cet habit est-il fabriqué dans une démarche éco-responsable en accord avec notre label EFE3D ?

Il n'y a pas de bénéfice sur la vente de ces sweat-shirts. L'objectif de cette opération était de contribuer à la visibilité de l'établissement au coût le plus faible possible. Certes la qualité du produit et la satisfaction des familles faisaient partie des attentes. Cependant à ce stade l'éco-responsabilité n'a pas été intégrée au cahier des charges notamment eu égard à des considérations de circuit et de répercussions en termes de prix.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Aujourd'hui l'opération est une réussite populaire à un coût unitaire de 35€. Le serait-elle encore à 40 ou 50€ ? Il ne faudrait pas qu'un coût prohibitif dissuade notre écosystème de valoriser son appartenance et nous fasse perdre de vue notre objectif initial. Nous pourrions développer d'autres goodies éco-responsables. Rencontreraient-ils un public qui assure leur rentabilité ou représenteraient-ils simplement une charge de fonctionnement additionnelle pour notre établissement ? C'est un pari et une entreprise intéressante... que nous ne sommes pas en mesure de lancer à l'heure actuelle.

Représentants des parents : Le lycée déplore une baisse des effectifs. Si la tendance venait à s'accroître, quel serait l'impact d'une baisse des effectifs sur l'équilibre financier pour l'année scolaire 2025-2026 ? A partir de quel niveau de baisse des effectifs peut-on craindre pour la santé financière de l'établissement ? Lors de la réunion sur le budget, vous nous avez montré une bonne gestion financière. L'une des seules solutions est donc l'attraction de nouveaux enfants. Quelle est la stratégie du lycée pour attirer plus d'élèves ?

La baisse des effectifs se confirme au primaire et au secondaire. Elle est multi factorielle et ne concerne pas uniquement notre lycée. Bruxelles perd plus de 70 élèves à la rentrée prochaine. Si la baisse des effectifs entraîne la fermeture de classes et donc d'heures d'enseignement, cela réduit la masse salariale. A la rentrée scolaire, outre la fermeture d'une classe de cinquième, il est également envisagé la fermeture d'une classe au primaire. Le lycée a développé sa communication externe à travers son site, les réseaux sociaux et autres supports. Elle a mis en place des journées d'accueil plus en amont afin de mobiliser et attirer de nouveaux parents. Elle a également modifié sa politique d'admission par des campagnes en amont et multiples pour finaliser en amont les inscriptions.

Un représentant des parents s'inquiète de l'impact de la baisse des effectifs sur la pérennité de l'établissement. La proviseure rassure les représentants de parents en indiquant que l'établissement n'est pas en danger. Elle explique que si une baisse durable des effectifs devait se confirmer, des fermetures de classes permettraient de maintenir l'équilibre budgétaire. Un membre invité souligne que le statut d'EGD (Établissement à Gestion Directe) constitue une garantie supplémentaire de stabilité.

Représentants des parents : Le 7 novembre a eu lieu, en France, la journée nationale de lutte contre le harcèlement. Sur ce sujet, pouvez-vous nous informer sur la situation de la mise en œuvre du programme Phare : formation des enseignants, protocole, personnes référentes, implication du CVC-CVL, implication des partenaires du lycée et des parents, etc. ? Quelles actions / formations / communications sont prévues cette année ?

Le lycée est engagé dans une politique de prévention et d'actions contre le harcèlement et toutes les formes de violence. L'année dernière, les membres de la communauté scolaire ont été informés de notre protocole de traitement des situations.

Certains niveaux de classe ont été formés par une intervenante extérieure et la gendarmerie de Lille intervient également dans d'autres classes. Une conférence destinée également aux parents a été proposée. Ce point relève du CESCE, comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement est programmé le 25 novembre 24 et évoquera les axes de travail de cette année scolaire dont un questionnaire institutionnel sur l'auto évaluation sur le harcèlement scolaire du CE2 à la terminale. Personnels, élèves et familles seront informés en temps voulu. Des temps forts sont également organisés dans les classes primaires en cohérence avec les programmes. La mise en œuvre des cours d'empathie participe également de la construction des compétences psychosociales de nos élèves. Dans le cadre de la résolution des petits conflits, les élèves de primaire apprennent à utiliser des outils de communication non violente adaptés à leur âge type « Messages



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

clairs » pour oser peu à peu s'affirmer en exprimant face à un pair son ressenti et en formulant une demande explicite.

Les parents s'inquiètent que le dispositif PHARE ne soit pas encore mis en œuvre, notamment avec la mise en place de personnels référents formés et d'ambassadeurs élèves.

La proviseure explique que le déploiement du dispositif est en cours. Elle précise qu'une formation sur le climat scolaire sera organisée au lycée début janvier. La directrice ajoute que, l'année dernière, deux référents ont été formés au dispositif dans la zone et qu'ils sont désormais en mesure de proposer des offres de formation destinées aux personnels de la zone. Deux sessions de formation sont prévues cette année : l'une au Royaume-Uni et l'autre à La Haye, début janvier, à destination des personnels de la zone, dont certains de l'établissement. Elle précise que la méthode de la préoccupation partagée, visant à traiter les situations de harcèlement, nécessite un temps de formation et ne peut être mise en œuvre avant. La proviseure souligne la mobilisation collective des équipes éducatives de l'établissement, déjà fortement impliquées dans la prévention et le recueil des témoignages des élèves, permettant d'intervenir rapidement. La conseillère principale d'éducation confirme aux parents le fait que la vie scolaire est sollicitée au quotidien pour réguler des situations et qu'elle se mobilise au quotidien pour accompagner, réguler et traiter les situations. Un représentant d'élève est interrogé par un représentant de parent pour savoir si les élèves savent vers qui se tourner. Il répond qu'il est très difficile pour les élèves harcelés de solliciter de l'aide et que les rôles des élèves témoins sont très importants. Il suggère de faire réaliser des vidéos sur la lutte contre le harcèlement par des élèves du Lycée pour que ces campagnes d'information puissent être diffusées dans l'établissement sur les écrans. La proviseure répond que cette initiative est envisageable si elle répond à des projets conduits par des enseignants.

Elle rappelle également que des temps de formation ont été organisés l'année dernière pour le personnel, les élèves et les parents, marquant ainsi une première phase de développement qui se poursuit. Mme Paul, qui avait animé des ateliers, des conférences et des sessions de formation l'année dernière, reviendra cette année. Son intervention sera pérennisée afin d'inscrire ces actions dans une politique dynamique de l'établissement, transformant les temps de formation en une démarche continue. Un protocole est par ailleurs en vigueur. Il a été présenté aux familles l'an dernier.

Un membre invité précise qu'il existe des formations "sentinelles" accessibles aux personnels de l'Agence et que la directrice de l'AEFE accorde une grande importance à la lutte contre le harcèlement, en faisant de cette problématique une priorité pour l'agence. La proviseure répond qu'il s'agit d'une priorité partagée par tous et souligne que le lycée continuera à s'engager activement dans cette démarche.

Elle annonce également qu'une enquête d'autoévaluation sera réalisée auprès des élèves, de la CE2 à la terminale, pour évaluer le climat scolaire. Ces résultats serviront de base pour affiner les actions de prévention et les réponses d'accompagnement des élèves en difficulté. La proviseure rappelle que des actions de sensibilisation ont déjà été menées l'année précédente auprès des élèves et des familles, et qu'elles seront renouvelées et renforcées.

Représentants des parents : Pourriez-vous expliquer comment le Projet d'établissement est pris en compte par la direction et les enseignants dans la planification de l'année scolaire ? Ce document sert-il à identifier et



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

évaluer des projets, des actions pédagogiques, des sorties, etc. ? Pourriez-vous partager quelques exemples d'initiatives prévues cette année qui découlent du Projet d'établissement ?

C'est un outil de pilotage auquel les équipes de direction se réfèrent pour impulser, valider, orienter des actions et projets auprès des équipes. Chaque année, des actions ou des projets sont renouvelés d'autres sont proposés en début d'année ou en cours de l'année.

Axe 1 : Des langues et des cultures pour former les femmes et les hommes, citoyens de demain

Objectif 1.2 Valoriser les différentes formes d'arts et de cultures, stimuler l'expression artistique que

PEAC :

- Sorties scolaires tout au long de l'année au primaire
- Projets tout au long de l'année : danse, percussions corporelles, arts plastiques avec des intervenants au primaire, chorale, ateliers arts au lycée
- Représentations théâtrales au secondaire
- Concert au secondaire

Axe 2 : Un épanouissement et un bien être personnel et collectif, un engagement dans le développement durable

Objectif 2.1 valoriser le projet personnel de l'élève

- Forum des formations
- Les heures AP au lycée
- Salon virtuel de l'orientation

Axe 3 : Une culture scientifique et technique valorisée. Le numérique au service des apprentissages

3.3 Favoriser l'engagement dans des projets scientifiques participatifs.

- Mise en place d'un FabLab
- Voyage collège au CERN

Représentants des élèves : Réparer les ordinateurs qui sont en panne.

Les enseignants et la vie scolaire connaissent la procédure pour interpeller l'intendance lorsqu'un dysfonctionnement est constaté. Il est indispensable que les usagers alertent car un contrôle systématique est impossible.

Les ordinateurs et classes mobiles sont régulièrement contrôlés. A part la salle 308 dont on sait qu'elle va nécessiter un travail de remise en service, il n'y a que les classes mobiles pour lesquelles on a connaissance de dysfonctionnements.

Or ces dysfonctionnements concernent des dégradations volontaires des élèves. Ainsi la classe mobile du 3^{ème} étage présente aujourd'hui un tiers de ses postes avec des touches manquantes (10 postes sur 15). Est-ce qu'il faut remplacer à 70€ pièce environ les claviers d'ordinateurs (qui ont aujourd'hui 3 ans) ou les ordinateurs pour un coût unitaire entre 300 et 500€ avec le risque que les dégradations continuent... ?

Un professeur mentionne le fait que les incivilités sont régulières. Un représentant des parents propose une campagne de sensibilisation pour responsabiliser les élèves et suggère que les élèves, à l'instar des élèves du Japon, soient partie prenante du maintien de la propreté de leur école. La proviseure reconnaît l'intérêt de cette initiative mais souligne qu'il est important de préserver le temps pédagogique et de prendre en compte le contexte culturel des établissements. Elle explique par exemple que des travaux d'intérêt général sont parfois mal acceptés par les familles.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Représentants des élèves : Remplacer les ampoules qui ne fonctionnent pas.

Il faut utiliser le même réflexe.

Représentants des élèves : Réaliser des tournois sportifs pas forcément avec l'AS.

L'organisation de tournois sportifs nécessite l'encadrement d'adultes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

La Présidente du conseil d'établissement
Ouарdda ROUBI-GONNOT

Les secrétaires de séance :

Auréliе EXBRAYAT, Directrice de l'école primaire de La Haye

Marion MIRAILLES, Représentante de l'APE